

Nature en ville et village

**Résumé du guide pratique destiné aux communes
pour renforcer la biodiversité en milieu construit**

Édité par le Service du développement territorial
et le Service des forêts, de la nature et du paysage
du Canton du Valais

Dans un contexte de changement climatique, d'expansion et de densification des centres urbains et d'accroissement de la mobilité, la biodiversité subit une pression toujours plus forte. Beaucoup de milieux écologiquement précieux ont disparu. Aujourd'hui, 60% des surfaces d'habitat et d'infrastructure sont désormais imperméabilisées.

Pour remédier au mitage du territoire et du paysage, le Plan directeur cantonal promeut une urbanisation compacte de qualité et développée vers l'intérieur. La densification menace simultanément la biodiversité urbaine, par l'imperméabilisation et la pollution qu'elle engendre. Elle induit la dégradation et la fragmentation des habitats et perturbe la mobilité des espèces. La lumière artificielle nocturne et le bruit peuvent gêner certaines espèces et créer des barrières écologiques. Par ailleurs, on observe une tendance à l'uniformisation de la biodiversité urbaine, en lien avec l'uniformisation des milieux construits et des habitats qu'ils créent, et l'introduction d'exogènes.

Toutefois, le milieu construit peut être favorable à la biodiversité lorsqu'il offre une grande variété de micro-habitats (jardins, parcs, cimetières, gravats, terrains vagues, talus, bordures de route, sentiers caillouteux, toits plats végétalisés, façades, fissures et pavés). Il peut constituer un refuge pour des espèces spécialisées (p. ex. flore rudérale et végétation pionnière) cherchant un habitat de remplacement, lorsque le paysage agricole environnant s'appauvrit.

En plus d'être bénéfique aux espèces, la diversité biologique dans les villes et villages fournit de nombreux services écosystémiques, favorise la résilience des villes face au changement climatique et augmente la qualité du cadre de vie de la population en remplissant des prestations paysagères. L'attractivité, l'identification et l'attachement de la population et des touristes à ces espaces s'en trouvent renforcés.

Pour favoriser la nature en milieu construit, de multiples possibilités s'offrent à une commune, selon ses ressources et ses ambitions : revitaliser ses cours d'eau, planter des haies vives, végétaliser les toitures et façades de ses bâtiments, aménager ses revêtements urbains en tenant compte du cycle de l'eau, etc.

Chaque geste compte. Des pratiques exemplaires à tous les niveaux de la gestion communale contribuent à l'augmentation de la qualité des espaces construits, au bien-être et à la santé des habitantes et des habitants. Ceux-ci sont aussi invités à suivre l'exemple en adoptant des pratiques respectueuses de la nature dans l'aménagement et l'entretien de leur jardin. Grâce à la promotion de la biodiversité, la vie s'épanouit au sein des communes valaisannes !



Les communes ont pour tâche la révision globale de leur PAZ et de leur RCCZ. C'est l'occasion pour elles de s'interroger sur la manière dont elles peuvent intégrer les questions de nature et de biodiversité dans leurs instruments d'aménagement et en faire une priorité.



Depuis 2017, l'association Satellite installe des jardins communautaires, des hôtels à insectes et des parcs à animaux en ville de Sierre.

Définitions

La **biodiversité** est constituée, selon 3 niveaux, par la diversité des espèces d'animaux, de plantes, de champignons et de micro-organismes, par la diversité génétique au sein des espèces, par la diversité des écosystèmes et par les interactions dans et entre ces niveaux. (Plan d'action, Stratégie Biodiversité Suisse, OFEV, 2017)

Le **concept de nature en ville et village** comprend les différentes trames verte, bleue, brune et noire. Pour inviter cette nature, il s'agit donc de préserver, de restaurer, de créer ou de développer des espaces libres interconnectés aptes à accueillir une diversité d'espèces animales et végétales.

Pourquoi intégrer la nature en ville et village ?

En aménageant un espace vert de grande qualité écologique, j'augmente aussi la valeur paysagère, sociale et économique du quartier.



Écologie urbaine (sol, air, climat, eau)

Les espaces verts participent à la régulation du phénomène d'îlot de chaleur urbain, et la nature en ville permet d'améliorer le confort thermique des bâtiments. Elle contribue également à l'absorption et à la dégradation de certains polluants atmosphériques.

Biodiversité

Les espaces verts offrent des habitats importants pour les espèces animales et végétales et jouent aussi un rôle primordial en terme de connectivité biologique.



Services écosystémiques, production alimentaire locale

Les espaces verts fournissent des prestations variées qui peuvent être quantifiées en termes monétaires.

Esthétique

Le soin apporté au paysage construit, par l'intégration de la nature notamment, contribue à forger l'identité culturelle et le sentiment d'appartenance à un lieu.

Santé

La biodiversité en milieu construit contribue au bien-être et à la santé. Elle améliore nos cadres de vie, qu'il s'agisse des lieux de travail, d'habitat, de loisirs ou de soins.



Valeur touristique

L'amélioration de la qualité écologique des espaces communaux contribue à l'attractivité touristique. Un paysage varié est un paysage attrayant pour la détente et les loisirs.

Valeur immobilière

La population est prête à payer des loyers et des terrains plus chers pour un environnement plus vert et à acheter ainsi « une qualité de vie ».



Lien social

Les espaces verts sont des lieux d'agrément, de rencontre et d'échanges qui favorisent la cohésion et l'intégration sociale.

Culture

Les espaces verts sont des témoins culturels et historiques importants. Ils laissent des traces d'époques ou d'utilisations passées.

Le rôle des communes

En tant que propriétaire foncière, responsable de la planification et de l'octroi des autorisations, et de par sa proximité avec la population, la commune joue un rôle décisif dans la promotion de la biodiversité dans les villes et villages. Elle doit mettre en place des mesures pour garantir la qualité des espaces bâtis, en l'occurrence **l'aménagement d'espaces non construits publics** (voiries, places, parcs et espaces verts) et privés (cours, jardins) **de qualité et en suffisance**. Ceux-ci permettent de créer des respirations dans le tissu bâti, d'offrir une place à la nature et à la biodiversité au sein des milieux urbanisés, de valoriser le patrimoine architectural et paysager, d'améliorer la qualité de l'air et du climat urbains, de favoriser la convivialité, etc. Cette qualité contribue au bien-être de la population (qualité du cadre de vie), à l'attractivité touristique de ces zones et à la construction de l'identité culturelle.

Situation actuelle et lacunes constatées

Aujourd'hui, les communes s'engagent surtout dans la réalisation de projets de mise en réseau, la valorisation des zones protégées existantes et la promotion d'espèces prioritaires, profitant des dynamiques intercommunales et du soutien du Canton et de la Confédération pour ce type de projets.

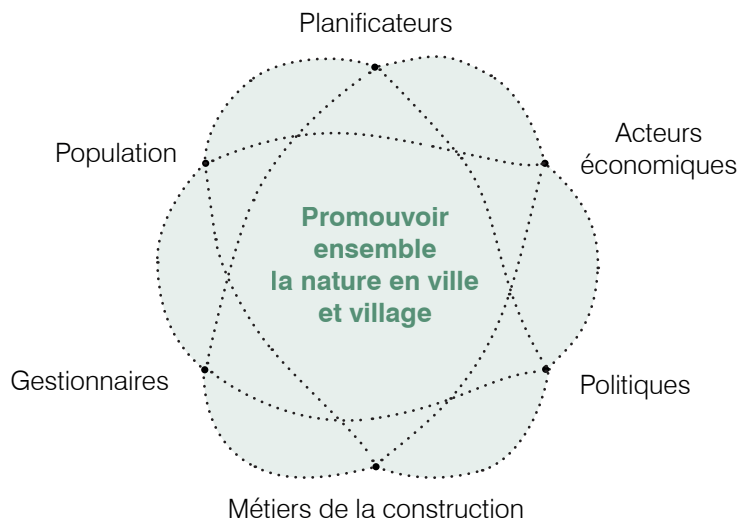
La promotion de la biodiversité en milieu construit, quant à elle, nécessite des mesures supplémentaires de la part des communes. Mais où, quand, pourquoi, comment promouvoir la nature en milieu construit, mais également à travers quels instruments de planification ?



Développer la biodiversité dans le cadre d'un projet demande d'associer les différents acteurs à un stade précoce des réflexions et de concilier les intérêts parfois divergents.

Les communes n'ont aujourd'hui pas les informations ni les outils pour répondre aux bases légales, à la planification directrice cantonale et à la stratégie environnementale nationale. De plus, elles manquent souvent de compétences à l'interne, au sein de leurs commissions ou de leur service technique, pour développer leurs propres projets de promotion de la biodiversité, de la conception à l'entretien, et bien souvent, les moyens dédiés sont limités en la matière. La quantité et la qualité des espaces verts communaux est souvent trop faibles. La durabilité des projets se résume souvent à l'efficacité énergétique des bâtiments, et l'aménagement des environs n'est souvent pas budgétisé.

Ces lacunes se retrouvent au stade des autorisations et de l'exécution des projets, lorsqu'il s'agit d'examiner les aspects environnementaux des nouveaux projets et de contrôler la bonne mise en œuvre selon les recommandations en vigueur. Elles résident également dans les métiers de la construction (architecte/ couvreur/ énergéticien/ paysagiste) qui ne prennent pas le temps d'intégrer les composantes naturelles à leur projet en argumentant que cela augmente le risque de mal façon, les coûts d'entretien, etc.



Vers plus d'interdisciplinarité

Favoriser la biodiversité en milieu construit est une mission qui incombe non seulement aux communes, mais aussi à l'ensemble du secteur de la planification et qui ne devrait être négligée dans aucun projet. Elle exige une concertation et une étroite collaboration entre les autorités et les différentes disciplines de l'aménagement (architectes, urbanistes, architectes-paysagistes, spécialistes en environnement, ingénieurs civils, etc.) lors de la conception et de l'évaluation des projets au stade du permis de construire.

Une approche pluridisciplinaire permet l'émergence de solutions innovantes pour renforcer la biodiversité dans les projets, de leur conception en amont à leur exécution et leur entretien selon des pratiques respectueuses. La co-construction des projets demande du temps mais aboutit à un projet fédérateur qui sera défendu par tous les acteurs impliqués.

Le programme Nature en ville et village : 4 axes stratégiques, de nombreuses actions

Petites ou grandes, ces actions sont à la portée de chacune des communes, quels que soient leurs moyens. Chaque geste compte !

Selon leurs ambitions et leurs ressources, les communes privilégieront l'un ou l'autre de ces axes de travail. Elles peuvent aussi se reconnaître dans chacun d'eux et travailler sur les quatre à la fois.



AXE 1 Engager la commune dans une démarche Nature en ville et village

S'engager pour la biodiversité en tant que commune
Renforcer les compétences de la commune en matière de biodiversité
Intégrer la biodiversité dans les instruments de planification communaux
Élaborer et réaliser un projet de nature en ville et village

AXE 2 Connaître, diagnostiquer et protéger la biodiversité en milieu construit

Inventorier et protéger le patrimoine naturel en milieu construit
Préserver et restaurer les continuités et réseaux écologiques
Lutter contre les néophytes et les organismes nuisibles
Développer la nature comme levier pour l'adaptation au changement climatique

AXE 3 Développer les espaces libres et les espaces verts sur l'axe de la durabilité

TRAME VERTE

Préserver, restaurer, créer ou développer des surfaces de nature en milieu construit
Adapter l'entretien des surfaces de nature en milieu construit
Pérenniser la place de l'arbre en milieu construit

TRAME BLEUE

Inviter l'eau, développer et aménager les milieux humides en milieu construit

TRAME BRUNE

Protéger les sols de la planification à l'exécution

TRAME NOIRE

Mettre en place l'éclairage différencié

AXE 4 Sensibiliser, promouvoir et inviter à participer

Informar, sensibiliser, inviter à participer
Sensibiliser par la pratique dès le plus jeune âge
Promouvoir et certifier les projets urbains intégrant la nature
Faire valoir le pouvoir des citoyens et citoyennes dans la promotion de la biodiversité

Engager la commune dans une démarche « Nature en ville et village »



En travaillant cet axe, ma commune reconnaît ses fonctions dans la mise en œuvre de la législation environnementale. Elle renforce ses compétences en matière de biodiversité, pour pouvoir élaborer, réaliser et assurer le suivi de projets exemplaires. Elle prend les dispositions adéquates dans ses instruments de planification et active les leviers nécessaires au stade des autorisations.

ACTIONS

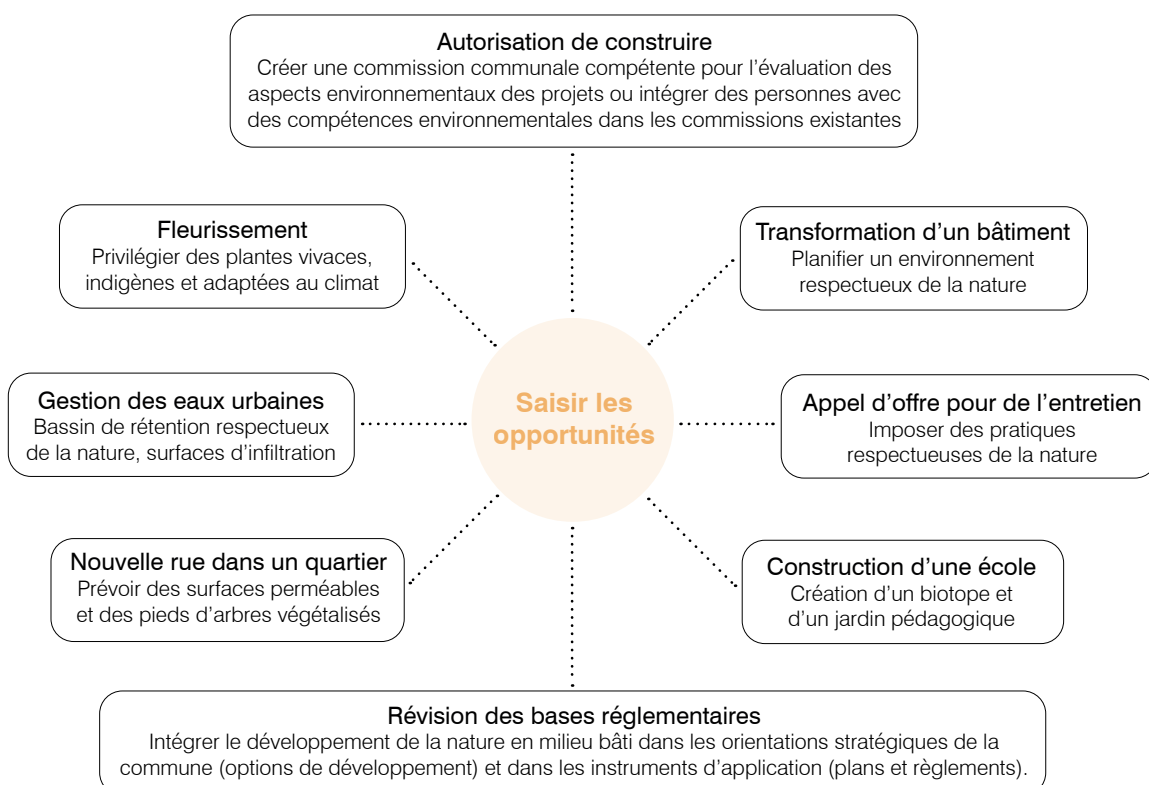
- 1.1 | S'engager pour la biodiversité en tant que commune
- 1.2 | Renforcer les compétences de la commune en matière de biodiversité
- 1.3 | Intégrer la biodiversité dans les instruments de planification communaux
- 1.4 | Elaborer et réaliser un projet de nature en ville et village

ACTION 1.1 S'engager pour la biodiversité en tant que commune

Pour agir de façon substantielle, la commune doit veiller à ce que la biodiversité soit intégrée dans chacun de ses projets, le plus en amont possible, de leur conception à leur mise en œuvre et à leur entretien. Elle doit examiner l'impact négatif ou positif de l'ensemble de ses activités sur la nature, dans les domaines de la protection de la nature, mais aussi du génie civil, du bâtiment, de l'énergie, de l'eau ou de la voirie.

La volonté et le portage politique des autorités et des partenaires sont à la base de toute démarche réussie. L'appui technique de spécialistes s'avère judicieux pour ne rien oublier et prendre en compte tous les éléments essentiels à la réussite d'un projet de promotion de la biodiversité.

Chaque geste compte pour enrayer le déclin et amorcer le redressement de la biodiversité en milieu construit ! Il s'agit de commencer à petite échelle et saisir les opportunités...Que puis-je mettre au budget communal cette année ?



ACTION 1.2 Renforcer les compétences de la commune en matière de biodiversité

La perte de biodiversité en milieu construit est en partie due au manque de conscience de la valeur des espaces verts en milieu construit et au manque de compétences et de sensibilité en matière de nature et de paysage dans les administrations communales et le milieu de la construction. **Pour faire face aux nouvelles dispositions légales et à des atteintes à l'environnement toujours plus nombreuses, il est recommandé de renforcer les compétences de la commune dans ces domaines.**

Dans le cas où cela est difficile pour la commune d'assumer ses tâches communales en matière de biodiversité, par manque de compétences ou de ressources, elle peut éventuellement les sous-traiter à des commissions ad hoc qui la déchargent et l'assistent dans un certain nombre de tâches (commission Nature et Paysage, commissions consultatives pluridisciplinaires, commissions communales d'urbanisme, etc.). Cela concerne non seulement l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de projets, mais également l'évaluation de leurs aspects environnementaux au stade des autorisations.

Les communes doivent également se charger de former ou de perfectionner le personnel du service technique, en organisant des journées de formation, des excursions et des échanges dans des villes et villages prônant de bonnes pratiques, en renforçant les partenariats avec les autres communes ou en encourageant les échanges d'expériences entre services techniques. Des employées et employés communaux formés et informés s'engagent plus volontiers et sont des ambassadeurs de la nature auprès de la population.



Pour pouvoir élaborer, mettre en œuvre, entretenir et évaluer des projets favorisant la biodiversité, ma commune renforce ses compétences et/ou fait appel à des bureaux spécialisés.

ACTION 1.3 Intégrer la biodiversité dans les instruments de planification communaux

D'un point de vue légal, il existe peu d'outils contraignants en Suisse pour intégrer la biodiversité en milieu construit. La préservation de la biodiversité passe par le maintien d'espaces non imperméabilisés devant être garantis avec force obligatoire, ou encore par la réalisation de compensation écologique dans les zones d'exploitation intensive du sol. Souvent, les mesures préconisées pour la faune et la flore se concrétisent uniquement grâce aux efforts volontaristes des services et partenaires concernés. Les communes peuvent toutefois s'appuyer sur leurs instruments d'application pour ancrer leurs programmes d'action et affecter à la nature l'espace nécessaire.

ETAPE 1 S'assurer que les bases légales actuelles sont respectées et appliquées au moment de l'élaboration, de l'évaluation au stade des autorisations, de la mise en œuvre et du suivi des projets.

ETAPE 2 Intégrer la nature en ville dans les orientations stratégiques de la commune. Pour formuler des orientations d'aménagement en matière de nature et de paysage, une commune (ou une association de communes) doit prendre en compte les enjeux du territoire (géographie, écologie, économie, cadre de vie), se référer à des stratégies de niveau supérieur (national, cantonal, régional) et observer une cohérence avec les outils et démarches existants.

ETAPE 3 Intégrer les prescriptions environnementales dans les instruments d'application. La possibilité d'intégrer la question de la biodiversité dès la conception d'un projet est en partie due à l'évolution des pratiques réglementaires qui favorisent plus largement cet aspect. Les instruments comme le PAZ, le RCCZ, les PAS (PAD ou PQ) sont des leviers importants pour définir les objectifs de qualité à atteindre dans les projets de construction, tant au niveau architectural que des aménagements extérieurs. Les révisions de ces instruments sont en cours pour l'ensemble des communes valaisannes, et cette étape constitue une réelle opportunité pour l'intégration de la thématique de la nature en milieu construit.

ETAPE 4 Développer des directives communales spécifiques, des lignes directrices, des chartes qui formulent des principes directeurs qui les guident dans la conception et l'évaluation des projets au stade des autorisations.

ETAPE 5 Etudier la possibilité de valoriser cette thématique à travers d'autres bases légales, par exemple éditer une réglementation sur l'évacuation des eaux, mettre en place une taxe sur l'imperméabilisation des sols, éditer des directives sur la plantation, la protection et l'entretien des arbres, sur les plantations compensatoires, etc.

ACTION 1.4 **Élaborer et réaliser un projet de nature en ville et village**

L'intégration de la biodiversité dans une construction durable est un processus qui démarre dès les études préliminaires et qui fait l'objet d'une démarche continue tout au long du projet, jusqu'à la réalisation et l'entretien. Cette attitude prospective permet de mettre en place des systèmes intégrés à l'aménagement, d'enrichir le projet et de concevoir des espaces de manière à en limiter l'entretien. Pour élaborer un projet axé sur la durabilité, la demande d'usages et l'adaptation aux changements climatiques doivent également être pris en compte à un stade précoce.

Gouvernance / Définir la commande et intégrer les compétences

- Définir la commande et porter le projet politiquement
- Associer les acteurs concernés (services techniques des communes, scientifiques, partenaires des milieux associatif, institutionnel et professionnel, citoyennes et citoyens)
- Intégrer des compétences en paysage et en écologie au sein de la maîtrise d'œuvre



Diagnostic / Identifier les enjeux

- Connaître l'état initial (analyse fine du contexte, du territoire, du terrain, du sol (typologie, qualité))
- Identifier les continuités écologiques et les éléments les renforçant ou les menaçant (échelle communale)
- Localiser et décrire les milieux préexistants (échelle du site)
- Inventorier les espèces animales et végétales (échelle des milieux)
- Connaître, hiérarchiser et spatialiser les enjeux en matière de biodiversité



Programmation / Intégrer les enjeux, définir les objectifs (écologiques, sociaux et économiques)

- Analyser la réglementation en vigueur (indice de surface verte, distance aux limites, etc.)
- Recueillir les attentes des riverains et l'avis du futur gestionnaire
- Définir les grands objectifs du projet (équipements, logements, commerces, etc.)
- Définir les grands principes d'organisation spatiale du projet
- Définir les objectifs de biodiversité pour le projet : localiser et décrire les milieux à préserver et à créer / déterminer les continuités écologiques à créer, à renforcer ou à préserver / localiser les espèces à préserver



Conception / Travailler avec l'équipe d'ingénierie

- Définir les espaces et préciser l'implantation des aménagements
- Privilégier l'interdisciplinarité entre les concepteurs et les spécialistes en environnement
- Intégrer des préconisations plus précises sur les espaces publics et privés (espaces extérieurs et toitures des bâtiments) : sur les **espèces**, sur les **milieux** à préserver, sur la **surface réservée à la nature** (pleine terre, etc.), sur la **qualité écologique des milieux** (nombre de strates), sur le **choix des essences** (pour les espaces publics, les espaces extérieurs privés, les clôtures, etc.), sur la **végétalisation du bâti** (toiture végétalisée, plantes grimpantes, etc.), sur d'éventuels **équipements spécifiques** (nichoires à intégrer au bâti, etc.)
- Déterminer les **modes de gestion** de chaque espace en lien avec les futurs gestionnaires (fauches tardives, non-utilisation de produits phytosanitaires, conservation de la végétation spontanée, entretien des arbres, etc.)
- Évaluer les coûts (de mise en œuvre et d'entretien)
- Définir le calendrier



Appel d'offre / Choisir les entreprises selon leurs références

- Intégrer des clauses de gestion écologique dans les marchés publics
- Choisir les entreprises selon leur référence dans le domaine de la protection de l'environnement
- Prévoir des pénalités dans les marchés si une dégradation du milieu naturel est constatée ou en cas de non-respect des engagements





Jardin potager nourricier aménagé par l'association Les Mains Vertes, partenaire des Parcs et jardins de la Ville de Sion, 2020

Chantier / Organiser et surveiller les travaux

- Sensibiliser les entreprises aux enjeux de préservation de la nature
- Préserver et protéger les éléments naturels existants (sols, végétation et faune)
- Réfléchir et planifier la valorisation des matériaux d'excavation et terreux bien en amont du chantier
- Éviter les tassements et les pollutions des sols > organisation et phasage des travaux, plan de circulation des véhicules de manière à limiter le tassement du sol
- Éviter le dérangement des espèces (période de reproduction, de nidification) > réaliser le planning du chantier en lien avec les périodes de nidification par exemple
- Contrôler la provenance des terres végétales et des plantations notamment pour éviter la propagation des néophytes
- Suivre les chartes de chantier le cas échéant
- Être vigilant et présent (visites de chantier hebdomadaires par une personne compétente)

Entretien et suivi / Gérer l'installation du vivant

- Élaborer un plan d'entretien axé sur la durabilité
- Identifier les personnes compétentes pour l'entretien (service technique ou entreprises), éventuellement faire appel à des spécialistes (biologistes, organisations environnementales)
- Suivre les mesures, contrôler l'évolution des milieux
- Proposer éventuellement des actions correctives, faire évoluer en fonction des pratiques

Information et sensibilisation / Essaimer la démarche

- Développer un concept d'information pour sensibiliser aussi bien l'administration, les autorités politiques que les propriétaires et la population en général sur les mesures entreprises

Connaître, diagnostiquer et protéger la biodiversité en milieu construit

ACTIONS

- 2.1 | Inventorier et protéger le patrimoine naturel en milieu construit
- 2.2 | Préserver et restaurer les continuités et réseaux écologiques
- 2.3 | Prévenir la propagation des néophytes et des organismes nuisibles
- 2.4 | Développer la nature comme levier pour l'adaptation au changement climatique

En travaillant cet axe, ma commune souhaite connaître et faire connaître son patrimoine naturel, sa dynamique d'évolution et les dangers qui le menace. Ces connaissances lui permettent de prendre les mesures adéquates pour le protéger ou renforcer son potentiel.



ACTION 2.1 Inventorier et protéger le patrimoine naturel en milieu construit

Le milieu construit abrite une biodiversité étonnante. Or, les inventaires communaux recensent essentiellement celle présente dans les zones protégées sans se soucier de celle des zones à bâtir. La connaissance de l'état de la biodiversité qui nous entoure est la première étape d'une démarche de préservation et de promotion de la biodiversité en milieu urbain.

DEMARCHE 1 Réaliser l'inventaire des valeurs naturelles et paysagères. Dans le cadre de la révision des plans d'affectation des zones (PAZ), les communes ont pour tâche d'élaborer ou de mettre à jour l'inventaire des valeurs naturelles et paysagères sur l'ensemble de leur territoire.

DEMARCHE 2 Diagnostiquer l'état de la nature en milieu construit. L'inventaire des milieux et des espèces en milieu construit (parcs et jardins, biotopes, friches, rond-point, talus routiers, etc.) permet de diagnostiquer l'état de la nature dans ces lieux, de formuler des objectifs de préservation, de restauration puis de développement et de prendre des mesures spécifiques.

Chacun à son échelle, communale ou privée, a son rôle à jouer pour que la mosaïque du réseau écologique se matérialise.



ACTION 2.2 Préserver et restaurer les continuités et réseaux écologiques

Les continuités écologiques sont d'importantes voies de communication pour la vie sauvage, à l'intérieur et à l'extérieur des sites construits. Constituées des **réservoirs biologiques** et des **corridors écologiques**, elles contribuent à la richesse et l'état de conservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales.

Identifier et protéger les continuités écologiques

Pour protéger leurs réseaux écologiques, les communes doivent dans un premier temps **identifier et mettre en place des mesures de protection de leurs réservoirs biologiques**.

Renforcer les continuités écologiques

Il s'agira ensuite de **renforcer voire recréer des connexions entre ces habitats, en initiant un projet de mise en réseau ou en valorisant les espaces résiduels en tant que milieux-relais**. La gestion des espaces privés est plus difficile à maîtriser ; l'information et la sensibilisation des habitants et habitantes est donc cruciale, pour que chacun des acteurs du territoire participe à matérialiser le puzzle du réseau écologique !

Élaborer un projet de mise en réseau

Communes, agriculteurs et organisations de protection de la nature peuvent lancer conjointement un projet de mise en réseau et améliorer ainsi les conditions de vie d'espèces animales et végétales typiques de la région. Des haies, des prairies extensives ou des jachères permettent, par exemple, de créer des connexions et des biotopes-relais. La Confédération et les cantons soutiennent les communes dans la revalorisation écologique du paysage.

Valoriser les espaces résiduels comme milieux-relais

Les milieux-relais permettent aux espèces de se déplacer par petites étapes. Ce sont des refuges qui offrent protection et nourriture le temps de reprendre des forces. Ils sont précieux dans le réseau écologique urbain fragmenté. Arbre isolé, bac de fleurs sauvages sur un balcon, tas de bois mort au fond d'un jardin, pied d'arbre végétalisé sont autant de refuges appréciés par une faune et une flore variées.

ACTION 2.3 Prévenir la propagation des néophytes et des organismes nuisibles

L'intensification des échanges commerciaux et des flux touristiques a conduit à l'introduction de plantes exotiques et d'organismes pathogènes. Les communes sont chargées de prévenir leur propagation avant qu'ils ne portent gravement atteinte aux biocénoses.

Pour suivre l'évolution et les perturbations des habitats naturels sur son territoire, **la commune doit tenir à jour l'inventaire des néophytes envahissantes**. Elle établit un relevé des stations de néophytes invasives au moyen

du carnet en ligne néophytes d'Infloflora (www.inflora.ch) ou sur une tablette équipée de l'application InvasivApp qui permet de saisir directement les observations et les informations relatives à chaque foyer. Les données acquises sont ainsi accessibles aux acteurs concernés, et le suivi des foyers (évolution du foyer, actions de lutte entreprises) peut être documenté.

La commune doit ensuite **définir une stratégie de lutte** contre les néophytes envahissantes basée sur une hiérarchisation des objectifs d'intervention et une orientation des efforts de lutte en fonction des enjeux et de l'efficacité attendue des mesures mises en œuvre.



Donner une place à la nature en milieu construit, c'est reconnaître qu'elle offre des possibilités de résilience face aux risques climatiques et aux crises sanitaires et sociales et assumer qu'elle puisse guider la transformation de nos cadres de vie.



ACTION 2.4 Développer la nature comme levier pour l'adaptation au changement climatique

Augmenter la surface urbaine végétalisée, protéger les sols, concevoir une architecture bioclimatique ou inviter l'eau en milieu construit sont des solutions incontournables pour s'adapter au changement climatique. Le changement climatique et la perte de biodiversité sont deux crises majeures liées qui se renforcent mutuellement. Il convient d'agir sur les deux plans et de coordonner les mesures afin qu'elles se soutiennent réciproquement.

Les communes peuvent agir en **élaborant une stratégie climatique autour des espaces verts**. Ceux-ci doivent être conçus pour s'adapter au changement climatique. Ils peuvent atténuer les effets de la chaleur et permettent la rétention d'eau lors de fortes pluies. Les revêtements perméables et de couleur claire contribuent de manière significative à la réduction de la chaleur ainsi qu'à l'infiltration de l'eau de pluie. La conception des espaces ouverts doit viser un degré élevé d'ombrage en été ainsi que la disponibilité des ressources en eau.

Les nouvelles techniques de végétalisation verticale sont l'occasion de conquérir de nouvelles surfaces de verdure. **Mais elles ne remplaceront pas les services rendus par les surfaces de pleine terre et par les arbres. Il est donc nécessaire de les protéger, à partir**

de la planification des projets jusqu'à l'entretien des surfaces, en mettant en place des actions coordonnées entre urbanisme et aménagement de la nature en ville.

Avant de déployer toutes ses aptitudes, un arbre met bien des années à pousser. Mieux vaut donc anticiper les plantations et veiller à conserver les éléments présents, voire diversifier les essences entre espèces à croissance rapide et celles qui produiront leurs effets pour les générations suivantes. Un choix de végétaux axé sur la durabilité doit tenir compte du contexte spatial et du changement climatique. Des plantes adaptées aux conditions extrêmes du milieu construit (climat, sol) sont cruciales pour assurer une population robuste, diversifiée et capable de bien vieillir.

Les espèces aujourd'hui autochtones chez nous pourraient laisser la place à des espèces considérées comme allochtones, si elles ne s'adaptent pas à ces changements. Le milieu construit pourrait alors être l'habitat de nouvelles associations d'organismes, créant de nouvelles biocénoses riches en espèces. Dans l'accompagnement de ce processus, il faut bien entendu gérer la menace des invasives et privilégier la végétation spontanée, un atout à la fois écologique et économique dans les projets.

En synergie avec le végétal, l'eau présente dans l'espace public peut aussi devenir un élément de confort en milieu construit, participant au renouvellement des ambiances thermiques et à l'atténuation de l'effet d'îlot de chaleur.

Développer les espaces libres et les espaces verts sur l'axe de la durabilité

ACTIONS

TRAME VERTE

- 3.1 | Préserver, restaurer, créer et développer des surfaces de nature
- 3.2 | Adapter l'entretien des surfaces de nature en milieu construit
- 3.3 | Pérenniser la place de l'arbre en milieu construit

TRAME BLEUE

- 3.4 | Inviter l'eau, développer et aménager les milieux humides en milieu construit

TRAME BRUNE

- 3.5 | Protéger les sols de la planification à l'exécution

TRAME NOIRE

- 3.6 | Mettre en place l'éclairage différencié

En travaillant cet axe, ma commune augmente le nombre, la qualité et l'interconnexion de ses espaces de nature en milieu construit.



ACTION 3.1 Préserver, restaurer, créer et développer des surfaces de nature

Les communes possèdent de nombreux bâtiments, installations et surfaces qui peuvent faire l'objet d'un aménagement naturel. Les possibilités ne résident pas seulement au niveau des parkings, cimetières, cours d'écoles et aires de jeux, mais aussi des carrefours, ronds-points, chemins, accès et bordures de routes.

Par rapport aux installations conventionnelles, ces aménagements ne sont pas seulement plus intéressants et enrichissants, mais aussi moins coûteux en ce qui concerne leur construction et leur entretien.

En fonction du contexte du site, de la présence ou de la proximité de milieux naturels et/ou d'espèces protégées mais aussi de la typologie du projet, les grands principes suivants peuvent être appliqués :

Préserver au maximum habitats et sols naturels existants

Restaurer des milieux propices au développement d'écosystèmes. Les projets d'aménagement peuvent être l'occasion de restaurer des sites que l'urbanisation avait contraints (restauration de berges, zones humides, etc.)

Créer ou développer des espaces de nature :

- Identifier et cadastrer les espaces présentant un potentiel pour la nature en milieu construit.
- Créer de nouveaux habitats favorables à la biodiversité (prairie fleurie, gazon fleuri, prairies maigres, surfaces rudérales, sites pionniers, étangs et mares)
- Privilégier la diversité des habitats : varier la densité et les strates de la végétation, diversifier les espèces plantées, gérer les eaux pluviales en surface de manière à créer des milieux humides temporaires, inviter la biodiversité sur les bâtiments, etc.

- Développer des continuités : se connecter avec l'existant et prendre en compte les espaces privés pour renforcer le réseau écologique urbain
- Faire évoluer le choix des plantes vers des espèces indigènes et écotypes locaux, rustiques, vivaces, résistants à l'évolution du climat, choisis en fonction de la faune à accueillir et à faibles contraintes pour l'entretien.
- Améliorer la composition des prairies fleuries et/ou promouvoir un enherbement direct favorisant les écotypes locaux
- Adopter des pratiques d'entretien favorables à la biodiversité (taille, tonte, fauche), par du personnel formé à la biodiversité et ses dynamiques d'évolution
- Supprimer les produits chimiques (engrais, pesticides)
- Promouvoir la biodiversité dans les surfaces agricoles (p. ex.: ourlets végétaux, récupération et infiltration de l'eau de pluie, amélioration des biotopes de cours d'eau, protection de la nappe phréatique, mise en place d'aménagement pour la micro/macro-faune, noues paysagères, préservation de la qualité du sol, réflexions concernant les intrants, les produits phytosanitaires et la recherche d'alternatives, etc.)

Les enjeux « biodiversité » d'un projet d'aménagement dépendent fortement du contexte du site et de la présence ou de la proximité de milieux naturels et/ou d'espèces protégées. Les principes de préservation, de restauration, de création puis de développement de la nature aideront la commune à tous les stades du projet.



Pièce par pièce, composer la (bio)diversité des paysages en milieu construit

Multiplier les microstructures pour la petite faune



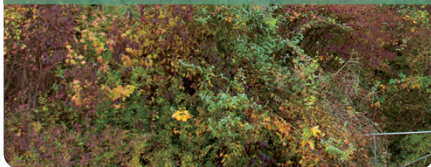
Planter le bon arbre, au bon endroit



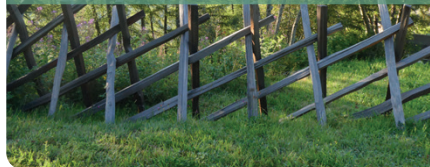
En mettant en place des petites zones naturelles ici et là, les communes contribuent à renforcer le réseau écologique en milieu construit, tout en l'agrémentant de micro-paysages variés.



Planter des haies indigènes



Favoriser la perméabilité des limites



Installer des prairies maigres



Installer des prairies et gazons fleuris



Aménager des murs secs



Sanctuariser les arbres remarquables



Utiliser des matériaux perméables, à albédo élevé, régionaux, durables



Revitaliser plans et cours d'eau



Créer des bandes vertes



Privilégier les vivaces aux annuelles



Développer l'agriculture urbaine, les jardins partagés et les vergers communaux



Végétaliser toitures, façades



Valoriser les espaces résiduels en surfaces rudérales



Valoriser les réseaux écologiques



Végétaliser les pieds d'arbres



ACTION 3.2 Adapter l'entretien des surfaces de nature en milieu construit

L'entretien influe de façon importante sur la valeur écologique et la durabilité des espaces verts. L'adaptation de l'entretien aux pratiques et usages de chaque surface permet de laisser plus de place à une végétation spontanée, de diversifier les milieux et de réaliser des économies substantielles en termes de gestion. Il requiert cependant des connaissances sur la biodiversité et sa dynamique d'évolution.

Inventorier et cartographier les surfaces vertes et faire l'inventaire du patrimoine arboré

Remarque : pour une gestion optimale par les services d'entretien, l'inventaire des espaces à entretenir peut être reporté sur le SIT (Système d'information territorial) communal.

Hiérarchiser les espaces selon les priorités d'entretien, le degré de sensibilité, les pratiques et usages (*fauche sur un espace peu utilisé vs tonte régulière sur une pelouse de jeux et de pique-niques*)

Définir des objectifs d'entretien pour chaque type d'espace (*exemple: tonte régulière vs. fauche tardive*)

Établir des fiches, plan et calendrier d'entretien par type d'espace à l'attention du personnel chargé de l'entretien (*exemple : fiche « massif de vivaces », fiche « terrain de sport », fiche « prairie fleurie »*)

Confier l'entretien à des personnes compétentes

- soit au service technique communal, formé aux pratiques de l'entretien différencié (*voir action 1.2*)
- soit à des entreprises externes, sélectionnées sur appel d'offre, sur la base de critères d'adjudication stricts en matière de respect de la nature

Suivre l'entretien et contrôler les impacts afin de promouvoir les espaces cibles et leurs populations

Actions correctives éventuelles et mise à jour régulière des plans et calendrier d'entretien



Guide entretien différencié

Pour faciliter et accompagner les efforts des professionnels et des collectivités publiques qui souhaiteraient aussi adopter l'entretien différencié, Lausanne propose un classeur complet qui détaille les différentes marches à suivre.

www.lausanne.ch > guide-entretien-differencie

ACTION 3.3 Pérenniser la place de l'arbre en milieu construit

Les arbres ont une valeur écologique, économique et sociale. En milieu construit, ils sont malmenés par un climat changeant, des pratiques de plantation et de gestion inadaptées, dans un espace aérien, un sol et un sous-sol toujours plus contraints. Appliquer les bonnes pratiques lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi d'une plantation limite les échecs et les conséquences économiques et politiques qu'ils engendrent.

Conception de la plantation

1. **Analyse du site** (historique, milieu, composantes paysagères, contraintes et fonctions urbaines, étude pédologique, etc.)
2. **Élaboration du projet de plantation**
 - implantation et sélection des espèces (*réglementation, anticipation de la gestion, espèces adaptées aux conditions du site, à l'évolution du climat*)
 - aménagement de la fosse de plantation (*dimensions, mélange de plantation, arrosage, suivi tensiométrique, tuteurage ou haubanage, protections physiques ou mécaniques des troncs, revêtements de sol*)

Préparation du chantier et de la plantation

3. **Description des travaux** (*conditions générales d'exécution des travaux, descriptif des travaux à effectuer, des travaux préparatoires à l'entretien*)
4. **Fourniture de végétaux** (*origine des plants, pépinière de culture, nombre de transplantations et fréquence des tailles de formation, hauteur des plantes, largeur du houppier, dimensions des mottes, période prévue pour les plantations, etc.*)
5. **Mise en œuvre des mélanges de plantation** (*décapage, stockage, mise en place*)
6. **Choix des entreprises** *Le choix se portera sur des entreprises pouvant prouver leurs compétences et le bon niveau de formation de ses collaborateurs et collaboratrices.*
7. **Anticiper le suivi de la plantation**, *une prestation indispensable qui ne devrait pas être comprise dans les prestations de plantation. L'entretien devrait être assuré par la personne responsable de la garantie de reprise, la prestation ainsi que la durée devant être définie clairement dans le descriptif des travaux.*

Mise en œuvre

8. **Travaux préliminaires et installations de chantier** (*implantation, accès au site, installations de chantier, protection des arbres en place contre les actions mécaniques et les substances toxiques, tailles, abattages et dessouchages des arbres en place*)
9. **Préparation de l'espace plantable** (*création de la fosse de plantation, terrassement, drainage*)
10. **Préparation et mise en place des substrats** *en respectant les prescriptions développées dans le concept de plantation sur la qualité des constituants, la mise en œuvre et le stockage*
11. **Plantation** (*choix des végétaux en pépinière, transport et réception des arbres, préparation des trous de plantation, mise en place des végétaux, arrosage et taille à la plantation*)
12. **Travaux de finition** (*protection du tronc, tuteurage, pose de sondes tensiométriques, revêtements et protections de sol*)

Entretien de reprise

Arrosage, paillage, contrôle des attaches et des systèmes de protection, taille de formation, vérification de la reprise

ACTION 3.4 Inviter l'eau, développer et aménager les milieux humides en milieu construit

Les plans et cours d'eau figurent parmi les milieux naturels pouvant abriter le plus grand nombre d'espèces. Ils sont un maillon de la trame verte et bleue, et jouent un rôle important en matière de gestion intégrée des eaux pluviales qui répond au double objectif de réduire les débits de ruissellement et de favoriser une gestion des eaux au plus proche de la parcelle.

Si l'objectif est de favoriser l'intégration des milieux humides en milieu construit, différentes situations peuvent se présenter : milieu humide existant à préserver, milieu humide dégradé à restaurer, milieu humide à créer ou à développer. Suivant ces situations, les **principes de préservation, de restauration, de création et de développement** s'appliquent :

SITUATION 1 Préserver un milieu humide

- Identifier les fonctions des milieux humides et valoriser les services rendus (valeur patrimoniale et écologique, protection contre les inondations, amélioration de la qualité de l'eau, lutte contre les îlots de chaleur, valeur sociale et culturelle)
- Adapter le projet aux milieux humides (implanter correctement les nouvelles infrastructures, réfléchir aux cheminements hydrauliques, préserver l'alimentation en eau du milieu humide)

SITUATION 2 Restaurer un milieu humide (ou renaturer un cours d'eau)

- Évaluer son état, réunir les informations disponibles
- Décrire l'état de référence : à quoi ressemblait-il ?
- Mettre en évidence les déficits, formuler les besoins, identifier les fonctions à restaurer

- Vision : qu'imagine-t-on à l'avenir ?
- Étudier le potentiel de revitalisation et la faisabilité
- Rechercher des partisans du projet
- Établir des propositions de mesures concrètes
- Prioriser les actions et moyens à mobiliser
- Effectuer le travail de communication
- Définir un cahier des charges pour la réalisation et l'entretien (concevoir un aménagement multifonctionnel, création d'une mosaïque de milieux, choix d'une gestion différenciée)

SITUATION 3 Créer un milieu humide

- Savoir si le site convient à l'aménagement d'un étang ou d'une pièce d'eau temporaire
- Définir un projet (intégrer le milieu humide dans l'aménagement global, le connecter aux espaces publics)
- Identifier les responsables de la planification et de la construction
- Planifier et identifier les responsables de l'entretien (association locale ou service de voirie)
- Planifier l'investissement

SITUATION 4 Développer un milieu humide

- Enrichir et étendre les milieux préexistants (connecter les milieux humides isolés, augmenter la surface, enrichir les milieux existants)
- Sensibiliser la population (actions pédagogiques destinées à faire évoluer les représentations sociales sur les milieux humides en termes d'images, de bienfaits, de connaissance générale, associer les habitants et habitantes dans la définition du projet, les impliquer dans la gestion)



Ecole primaire de Châteauneuf, Ville de Sion, 2015

ACTION 3.5 Protéger les sols, de la planification à l'exécution

Avec la pression croissante du développement urbain couplée aux enjeux du changement climatique, aux risques liés aux dangers naturels et à la perte de biodiversité, les sols urbains doivent être considérés comme une ressource à protéger durablement à l'échelle territoriale valaisanne. La protection des sols débute dès la planification en limitant son imperméabilisation. En phase chantier, une grande vigilance est de rigueur pour éviter des dommages irréversibles !

Protéger les sols dès la planification

Une planification sérieuse constitue la mesure de protection des sols la plus rentable. Il s'agit de limiter avant tout, au stade du projet, l'imperméabilisation ainsi que tout impact sur le sol pour maintenir ses fonctions naturelles (habitat, cycles de l'eau et des nutriments, propriétés de filtre et de tampon). Le maintien ou la remise du sol est à favoriser autant que possible. Si ce n'est pas possible, l'utilisation de revêtements perméables doit être privilégiée, voire imposée dans les directives communales (aires de stationnement, etc.).

Évaluer, protéger et améliorer la qualité du sol des futurs aménagements

En milieu urbain, et selon les besoins, un sol reconstitué (anthroposol) peut aussi tout à fait remplir des fonctions écosystémiques importantes pour le milieu bâti. Il est donc envisageable de recréer du sol pour désimperméabiliser, et de la sorte valoriser des matériaux d'excavation et du compost. Ce sol anthropique pourra se développer petit à petit et remplir un bon nombre de fonctions telles que l'infiltration des eaux ou le support pour la végétation, sans forcément remplir des aptitudes agricoles. Par exemple, un anthroposol peut être créé dans des noues pour évacuer des eaux, continuer une trame verte ou encore désimperméabiliser partiellement un parking.

Pour s'épanouir, les plantes nécessitent un emplacement approprié, un sol adapté et vivant. La qualité du sol des futurs aménagements paysagers doit être évaluée, protégée et, si nécessaire, améliorée.

Protéger les sols lors de l'exécution

Certains défauts d'exécution ne peuvent être corrigés qu'à très long terme voire jamais. Une manipulation soigneuse est nécessaire pour une utilisation à long terme du sol. Ne travailler le sol que lorsque les conditions météo le permettent, utiliser des machines légères munies de chenilles ou de pneus larges à faible pression, de manières adaptée, travailler le sol par couches, par bandes et en évitant de circuler sur le sous-sol, etc. sont des exemples de bonnes pratiques.

Après les travaux...

Un entretien adapté des nouvelles surfaces permet d'optimiser les services rendus par les sols urbains. Exemples : revoir les pratiques de couverture des sols, non compactés et vivants, retour au sol des matières organiques, etc.

ACTION 3.6 Mettre en place l'éclairage différencié

La plupart des organismes ont développé une horloge interne contrôlée par un rythme circadien (alternance jour/nuit). La lumière artificielle des villes et villages engendre des perturbations profondes sur ces organismes nocturnes : fuite vers d'autres habitats, fractionnement des habitats de qualité, exposition à la prédation, croissance différée... Par ailleurs, cette pollution est aussi néfaste pour la santé humaine.

CONSEILS PRATIQUES

- Évaluer la pertinence de l'éclairage : sa localisation, son orientation, sa période d'activité, son intensité, sa couleur et sa qualité
- Diminuer de 80 % l'intensité de l'éclairage public durant la nuit (21h00-6h00) dans les villes et les villages, voire éteindre complètement selon les situations, afin de limiter l'influence sur les habitats naturels environnants.
- Sensibiliser les commerçants (vitrines) et les privés (éclairage dans les jardins)
- Conserver de vastes surfaces d'habitat exemptes de lumière (favorables aux espèces lucifuges)
- Conserver des corridors de connexion sans lumière entre les habitats pour garantir les échanges entre individus et le brassage génétique
- Ne pas considérer les lampes au sodium comme alternative idéale dans l'environnement, elles perturbent aussi la faune, les chauves-souris en particulier
- Ne pas éclairer les entrées de colonies de chauves-souris, ni les lisières, ni les chemins forestiers (terrains de chasse et voies de transit)
- Respecter les seuils de lumière tolérables pour la faune nocturne lucifuge chassant en périphérie des zones habitées par l'être humain, d'après les dernières connaissances biologiques (0.005-0.04 lx ou < 2500° Kelvin selon les espèces)

Les sols en milieu construit ne sont pas suffisamment préservés et valorisés. Ceci est dû à un manque de sensibilisation sur les multiples fonctions qu'il peut fournir, ainsi qu'à un manque de savoir-faire sur les chantiers.



Sensibiliser, promouvoir, et inviter à participer

ACTIONS

- 4.1 | Informer, sensibiliser, inviter à participer
- 4.2 | Sensibiliser par la pratique dès le plus jeune âge
- 4.3 | Promouvoir et certifier les projets urbains intégrant la nature
- 4.4 | Faire valoir le pouvoir des citoyens et citoyennes dans la promotion de la biodiversité

En travaillant cet axe, ma commune remplit son rôle d'exemple : elle innove en matière de biodiversité et se démarque en valorisant ses actions. Elle nourrit une culture partagée de la nature en informant et sensibilisant les différents acteurs.



ACTION 4.1 Informer, sensibiliser et inviter à participer

Intégrer la biodiversité en ville et village nécessite l'engagement de tous. Parallèlement à la mise en place de bases réglementaires contraignantes, il importe de fédérer les différents acteurs autour des nouvelles pratiques. Communiquer activement, tôt et régulièrement instaure un climat de confiance et aide les communes à sensibiliser sur l'état actuel de la biodiversité, les buts des mesures entreprises et les moyens engagés pour y parvenir. La sensibilisation du public aux actions est importante, car certains habitants et habitantes ont besoin de s'habituer aux aménagements proches de la nature, qu'ils considèrent parfois comme désordonnés ou « à l'abandon ».

QUELQUES EXEMPLES

- Valoriser les actions sur les sites internet communaux, gazettes, brochures et guides communaux
- Faire suivre les actions par la presse locale
- Installer des panneaux explicatifs des actions
- Communiquer le calendrier des actions
- Réaliser des parcours découvertes des milieux naturels en milieu construit
- Organiser des excursions et des promenades guidées sur le thème *Nature en ville et village*
- Faire un focus « biodiversité » lors du mot de bienvenue aux nouveaux habitants et habitantes
- Informer le public sur la mobilité des espèces
- Faire un appel à projets au sein des communes
- Inviter la population à participer à la conception et à la réalisation de projets de promotion de la nature
- Valoriser les connaissances locales lors de la réalisation d'inventaires ou l'élaboration de projets
- Chercher une forme de partenariat avec des privés et encourager la collaboration entre les services
- Informer sur les bénéfices de l'arrêt des pesticides
- Valoriser les produits locaux
- Diffuser les guides thématiques déjà créés
- Concevoir des supports de communication innovants
- Aller à la rencontre de la population
- Développer les démarches participatives

ACTION 4.2 Sensibiliser par la pratique dès le plus jeune âge

Beaucoup d'enfants grandissent dans un environnement citadin et perdent le lien à la nature, une relation pourtant très importante dans la construction de soi et la compréhension du monde qui nous entoure.

Créer des aires de jeux vivantes et des jardins pédagogiques dans les communes et autour des écoles

Les aires de jeu dynamiques, plantées d'espèces indigènes, pourvues de matériaux vivants et d'éléments modulables, intégrant un biotope, où les enfants peuvent collecter de nouvelles expériences, vivre des aventures, observer et créer apportent une contribution importante à l'écologie du milieu construit.

Impliquer les élèves dans un projet de nature, dès la phase de planification

Initier des actions d'éducation à l'environnement

Expérimenter les « écoles du dehors »



ACTION 4.3 promouvoir et certifier les projets urbains intégrant la nature

Une commune engagée montre qu'elle est fière de sa nature et qu'elle veut la préserver et la promouvoir. Elle montre aussi qu'elle se sent tenue d'apporter une contribution à la promotion de la nature et elle souligne qu'elle offre à ses habitants et habitantes la possibilité de découvrir et de profiter d'une nature variée. Une commune avec un paysage varié peut le faire savoir de manière active et se positionner en conséquence. Ses actions en faveur de la nature peuvent avoir des effets bénéfiques sur l'attractivité de ses paysages construits, dynamisant son tourisme de proximité. La biodiversité vaut son prix, tant sur le plan économique que social.

L'évaluation et la certification des projets communaux par des entités externes permettent aux communes d'obtenir une certaine reconnaissance des efforts fournis, la validation qu'elles vont dans la bonne direction, et favorisent l'acceptation des projets par la population.



Travailler l'attractivité (touristique) autour de la nature en milieu construit

- Promouvoir la nature comme lieu d'activités, de loisirs, en organisant des activités en plein-air
- Promouvoir les vacances proches de la nature
- Organiser des expositions dans les espaces renaturés

Évaluer et donner de la visibilité aux projets de nature en milieu construit

- Obtenir des certifications (Nature & Économie), des labels (Villeverte Suisse, Commune en santé) ou des prix (Jardins & Espaces publics Valais, Wakker, Schultess des Jardins)
- Valoriser les projets dans les gazettes, sur les sites internet et dans les offices du tourisme communaux

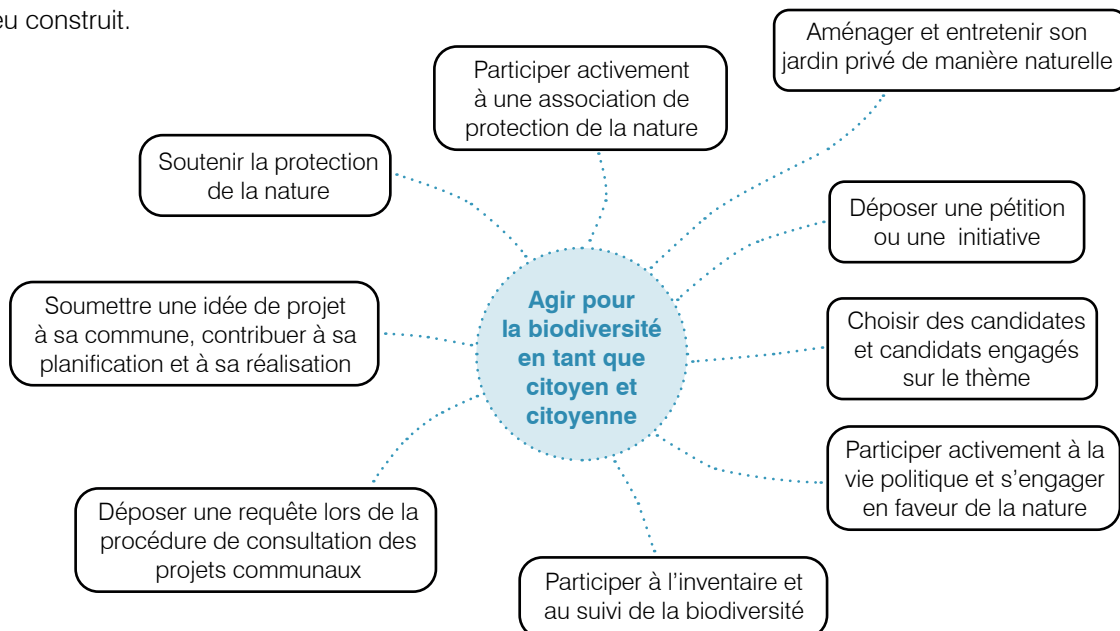
Prix Jardins & Espaces publics Valais



ACTION 4.4 faire valoir le pouvoir des citoyens et citoyennes dans la promotion de la biodiversité

L'aménagement d'une aire de jeu ou la mise en valeur des espaces verts peuvent être décidés par la population. Par le biais du bulletin de vote, d'une adhésion à une association de protection de la nature, d'une participation à l'inventaire et au suivi de la biodiversité, d'une requête pendant une procédure de participation ou du lancement d'une pétition, celle-ci a le pouvoir d'offrir plus d'espace à la nature dans l'espace public. L'aménagement et la gestion écologique de leur parcelle privée joue également un rôle-clé dans le maintien et le renforcement des réseaux écologiques en milieu construit.

Chaque geste compte, petit ou grand ! La participation des citoyens et citoyennes à la promotion de la biodiversité en milieu construit est déterminante. Ma commune prend conscience de leur rôle et les encourage à s'engager dans sa lignée.



Conclusion

Le développement vers l'intérieur est un objectif majeur du plan directeur cantonal à l'horizon 2030. La nécessité de construire pour accueillir l'accroissement de la population, des emplois et de la mobilité semble toutefois alors aller à l'encontre de la préservation du patrimoine bâti et naturel des villes et villages valaisans.

Densification et qualité de vie

Là réside l'enjeu : densifier tout en préservant la qualité de vie à l'intérieur du bâti. La préservation, la création et la mise en réseau d'espaces libres et d'espaces verts de grande valeur écologique y contribuent de façon déterminante. Prestataires de nombreux services écologiques et favorisant la survie des espèces, les espaces naturels en milieu construit jouent également un rôle structurant pour les habitants et les habitantes, contribuant à l'identité et la lisibilité des villes et des villages. Support de valeurs esthétiques, pédagogiques et sensorielles, ils participent au bien-être physique et psychique de la population.

Aménagement et biodiversité

Sans pouvoir conserver ou recréer la nature comme elle peut exister dans un milieu naturel préservé, une commune doit alors s'interroger sur les nouvelles relations qu'elle peut tisser avec elle, dans un environnement aérien et souterrain toujours plus contraint par les fonctions urbaines. Une nouvelle manière de concevoir le projet urbain doit émerger, qui prend en compte les multiples dimensions liées à la promotion de la nature en milieu construit, de la planification à toutes ses échelles, à la conception, la mise en œuvre et l'entretien d'aménagements concrets. L'intégration des disciplines de l'environnement en amont des projets est un point-clé pour faire émerger des solutions innovantes face aux défis que pose l'intégration de la nature en milieu construit.

Une démarche à initier

Une commune aux faibles ressources peut se sentir démunie face à l'ampleur et la complexité de la tâche.

Ce qui compte avant tout, c'est l'envie d'agir et d'engager la commune dans cette démarche. Il est important de rappeler que la volonté politique est à la base de toute action publique. Sur la base de cet engagement, la commune compose ensuite, pièce par pièce, projet après projet, la biodiversité des milieux construits. À partir du moment où les intentions sont ancrées et que les acteurs communaux ou privés sont acquis à la cause, tout devient possible.

Avancer pas à pas

Il s'agit alors de saisir les opportunités et de s'assurer que la biodiversité est prise en compte dans les différents projets communaux. Profiter de la rénovation de l'école pour créer un jardin didactique, aménager son règlement des constructions pour promouvoir plus de biodiversité dans les jardins privés, former son service technique à l'entretien différencié... les possibilités de renforcer la biodiversité sont nombreuses et toute action, petite ou grande, stratégique ou opérationnelle, y contribue.

Finalement, la nécessité de réagir face à la perte de biodiversité et au changement climatique est une belle occasion pour une commune de s'interroger sur la place qu'elle veut, ou peut donner à la nature en milieu construit. En renforçant son réseau écologique et social, elle aménage un terreau résilient pour faire face aux évolutions environnementales et économiques à venir.

J'ai maintenant toutes les cartes en main pour sensibiliser mon conseil communal à l'adoption de nouvelles mesures en faveur de la nature en milieu construit. Des mesures simples et efficaces peuvent conduire rapidement à des résultats probants... Je compte bien initier le processus et essaimer la démarche !



Référence

Ce résumé fait partie intégrante du Guide « Nature en ville et village », guide pratique destiné aux communes pour renforcer la biodiversité en milieu construit (2022) que vous trouvez sur le site internet du Service du développement territorial du Canton du Valais. Vous y trouverez toutes les références et les sources.

